

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

**Nombre de membres :**  
en exercice : 9  
présents : 6  
votants : 8

**Séance du 9 mars 2020  
N° 2020-003**

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christian MATRAS

Absents avec excuse : Fabienne STALARS, donne pouvoir à Christian LAREURE, Christiane PARDON donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absente sans excuse : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marie-Claude COTE

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : 2020-003 : Vote du Budget Primitif 2020**

Monsieur le Président donne connaissance en détail aux membres du Conseil d'Administration des prévisions pour le Budget Primitif 2020.

Les dépenses et les recettes prévues s'équilibrent, en section de fonctionnement, à la somme totale de 11 401,69 €, intégrant le résultat excédentaire cumulé de 304,44 €. Elles sont nulles pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif tel que proposé pour 2020.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 mars 2020  
Le Président,  
Jean-Yves BOIRE

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture le 12/3/2020  
et de sa publication le 12/3/2020 .  
Le Président, Jean-Yves BOIRE

Centre Communal  
d'Action Sociale  
de Perreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201690-20200309-2020-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

